



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE

SEANCE DU 6 MAI 2009

Approuvé

Membres présents,

M. Christian MASSET, Président, *Directeur général – direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats*

Représentants du ministre des Affaires étrangères et européennes :

M. Gilles GARACHON, *chargé de la sous-direction des personnels spécialisés et à gestion déconcentrée*, suppléant de Mme Emmanuelle d'ACHON

M. Jean-Baptiste LESECQ, *chargé de la sous-direction du budget et interventions financières*, suppléant de M. Philippe AUTIÉ

M. Jean-Paul REBAUD, *chargé de la sous-direction de la diversité linguistique et du français*

M. Eric LAMOUREUX, *chargé de la sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale*

M. Yannick RASCOUËT, *chargé du pôle du multilinguisme et du réseau scolaire*

M. Gilles FAVRET, *chargé de la mission de gestion administrative et financière*

Mme Marie-Christine BUTEL, *chargée de la mission des programmes au service des programmes*

Mme Françoise MADRANGES, *chargée du pôle des opérateurs*

Représentant du ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche :

M. François PERRET, *Doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale*

M. Gérard BONNET, *Chef du bureau des relations internationales Direction générale de l'enseignement scolaire*, suppléant de M. Jean-Louis NEMBRINI,

M. Jacques-Michel LACROIX, *(sans droit de vote) représentant M. Marc FOUCAULT, directeur des relations européennes et internationales et de la coopération*

Représentant du ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique :

M. Arnaud PHELEP, *Sous-directeur, direction du budget*

M. Lionel CHATY, *Bureau de la prospective et des affaires internationales, direction générale de l'administration - Fonction publique*

Représentant de l'Association Nationale des Écoles Françaises de l'Étranger (ANEFE) :

M. André FERRAND, *Sénateur, Président de l'ANEFE*

Mme Anne BARNAUD, *directrice du comité des prêts de l'ANEFE*

Représentant de la Mission laïque française :

M. Jean-Pierre BAYLE, *Président de Mission laïque française*

M. Roger VRAND, *directeur général adjoint de la Mission laïque française*

Représentant des fédérations d'associations de parents d'élèves :

M. François DENIS, *Président de la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements français à l'étranger*

M. Abdelouhab BOUKOURAYCH, *Représentant de la Fédération des conseils de parents d'élèves*

Représentants du personnel :

Mme Chantal AMOR, *Fédération syndicale unitaire / SNASUB*

M. Michel BOUDOUX, *Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)*

M. Roger FERRARI, *Fédération syndicale unitaire / SNES*
M. Patrick SOLDAT, *Fédération syndicale unitaire / SNES*
M. François TURLAN, *Fédération syndicale unitaire / SNUipp*

Voix consultative :

M. Jean-Louis BÜHL, *contrôleur budgétaire et comptable ministériel*
M. Didier COULOMBEL, *agent comptable principal de l'AEFE*
Mme Anne-Marie DESCÔTES, *directrice de l'AEFE*
Mme Anne GIAMI, *directrice adjointe de l'AEFE*

Sans voix consultative :

M. Luçay SAUTRON, *secrétaire général de l'AEFE*
M. Philippe RIBIERE, *secrétaire général adjoint de l'AEFE*
M. Jean-Paul BARBIER, *service Maghreb et Afrique Sub-Saharienne (AEFE)*
Mme Sophie BARRAULT, *service immobilier (AEFE)*
M. Jérôme BOIT, *secteur Maghreb et Afrique subsaharienne (AEFE)*
M. Jean-Claude BOUTÔT, *chef du service des rémunérations (AEFE)*
M. Luc BROUTIN, *secteur Asie, Moyen-Orient, Océan Indien et Océanie (AEFE)*
Mme Thérèse DJE, *secteur Egypte, Levant et Corne de l'Afrique (AEFE)*
M. Jean-Jacques ELBISSER, *chef du secteur Europe (AEFE)*
M. Pierre FAVRET, *chef du service immobilier (AEFE)*
M. Alain GALAUP, *Bureau du Budget – direction générale de l'administration et de la modernisation (MAEE)*
M. Pierre GAVE, *chef du service juridique et du contentieux (AEFE)*
Mme Josette LE COQ, *chef du service pédagogique (AEFE)*
M. José LESAULNIER, *chef du secteur Amériques, Afrique Australe et Orientale (AEFE)*
M. Jean-François LLEDOS, *adjoint au chef de service des personnels exerçant à l'étranger (AEFE)*
Mme Lorène LEMOR, *chargée de mission au pôle du multilinguisme et du réseau scolaire (MAEE)*
M. Jean-Paul NEGREL, *chef de la cellule audit des établissements conventionnés (AEFE)*
Mme Céline PERRICHET, *responsable du bureau des voyages et des missions (AEFE)*
M. Patrick TENEZE, *chef du service communication et événements (AEFE)*

Procurations à l'ouverture de la séance :

M. Robert DEL PICCHIA, *sénateur*, à M. Christian MASSET,
M. Nicolas LERMANT, *secrétaire général adjoint à la direction générale du trésor et de la politique publique*, à M. Arnaud PHELEP

Procurations en cours de séance :

M. Gilles FAVRET à M. Eric LAMOUREUX

Membres excusés :

M. Philippe AUTIÉ, *directeur des affaires budgétaires et financières*
Mme Monique CERISIER ben GUIGA, *sénatrice représentant les Français établis hors de France*
M. Nicolas LERMANT, *secrétaire général adjoint à la direction générale du trésor et de la politique publique*
M. Jean-Louis NEMBRINI, *directeur général de l'enseignement scolaire*

M. Jean OURADOU, *Sénateur membre de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement*

M. Renaud RHIM, *chef de service, adjoint au directeur des relations européennes et internationales et de la coopération*

M. François ROCHEBLOINE, *député*

ORDRE DU JOUR :

I.	Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2008	8
II.	Compte financier agrégé de l'exercice 2008	8
III.	Affectation du résultat de l'exercice 2008	16
IV.	DBM 1 exercice 2009	16
V.	Modification des taux de participation	21
VI.	Subventions	22
VII.	Dons et legs	23
VIII.	Evolution du réseau : déconventionnement de l'école française de Tachkent et de l'école française du Koweït	24
IX.	Questions immobilières :	25
	1. Projets immobiliers en cours	25
	2. Recensement du parc immobilier occupé par l'AEFE	26
X.	Questions diverses	27

La séance est ouverte à 10 heures 20.

En préambule, Mme DESCÔTES présente aux membres du Conseil d'administration de l'Agence M. Christian MASSET, directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats, nommé par décret du Président de la République le 5 mai président du Conseil d'administration de l'AEFE.

Les membres du Conseil d'administration se présentent à tour de rôle.

Mme DESCÔTES précise que des représentants de tous les secteurs de l'Agence sont également présents pour répondre aux diverses questions des administrateurs.

M. MASSET indique qu'il prend ses fonctions avec un sentiment de bonheur et d'humilité. En tant que diplomate, parent d'élève et citoyen, il se dit convaincu que l'enseignement français à l'étranger constitue la pointe de diamant du rayonnement de la France à l'étranger. Dans tous les postes qu'il a occupés à l'étranger, il a eu l'occasion de s'intéresser à la vie des lycées, en travaillant avec certains membres du Conseil d'administration. Il se dit particulièrement frappé par la mobilisation des parents et l'engagement des enseignants qui, sur le terrain, apportent une contribution essentielle au rayonnement de la France, dans le monde actuel marqué par une concurrence forte entre différents modèles. Il se dit très honoré d'avoir été choisi pour cette présidence. Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est le premier du monde dans sa catégorie. S'il est aussi remarquable, c'est parce qu'il continue de susciter une demande grâce à tous ses acteurs : les parents d'élèves, les enseignants, les membres de l'Agence, les parlementaires qui œuvrent toujours en protecteurs de l'enseignement français à l'étranger, les Ministères de l'Education nationale, qui constitue évidemment un partenaire majeur, et du

Budget ainsi que la Mission laïque française. Il salue particulièrement François PERRET pour son engagement dans ce domaine.

Les prochains mois seront caractérisés par deux temps forts, le premier étant la réforme en cours, du Ministère des Affaires étrangères. Une Direction générale, constituée à la fin mars, s'organise pour mieux assurer sa tutelle sur l'Agence. La deuxième étape est la mise en place de nouveaux opérateurs, avec une grande agence culturelle et un opérateur chargé des questions de mobilité et d'expertise. M. MASSET évoque un projet de loi qui devrait être déposé à l'automne et souligne l'intention du Ministre de constituer une « maison des opérateurs », susceptible de favoriser l'apparition de synergies. Cette maison regrouperait les deux opérateurs précédemment cités. L'éventualité d'y ajouter l'Agence sera examinée ultérieurement. Cette décision ne devra cependant pas remettre en cause le fonctionnement de l'AEFE, ni son organisation entre Nantes et Paris. M. MASSET explique qu'il souhaitait évoquer ce sujet par souci de transparence. D'une manière générale, il s'engage à agir systématiquement de cette manière.

Le deuxième temps fort de l'année sera celui de la réflexion sur l'enseignement français à l'étranger qui s'inscrit dans la suite des états généraux organisés en octobre 2008. Le président de la République a demandé d'établir, d'ici la fin de l'année, un contrat d'objectifs et de moyens. Celui-ci s'appuiera sur un plan d'orientation stratégique de l'Agence qui devrait être adopté entre fin septembre et début octobre. M. MASSET propose, avec Anne-Marie DESCÔTES, de charger un groupe de collaborateurs de travailler sur ce plan, en partant des conclusions des états généraux. Il présentera un projet au Conseil d'administration, en septembre, à l'occasion d'un séminaire. Ce projet sera amendé par les administrateurs puis validé début octobre. M. MASSET souligne l'ampleur du travail, l'investissement collectif dans ces états généraux et la nécessité de s'adapter à un monde en mouvement. Il conclut que l'enseignement français à l'étranger constituera toujours l'une des principales priorités du ministère des Affaires étrangères. Il s'enquiert de déclarations préliminaires.

M. FERRAND salue l'arrivée du Président avec une grande satisfaction, en soulignant son intérêt et son ambition pour l'enseignement français à l'étranger qui suscite par ailleurs de grands espoirs. Il rappelle, tout d'abord, que les établissements et les familles vivent actuellement très mal les augmentations importantes des contributions qui leur sont demandées. Simultanément, certains établissements sont toujours incapables d'accueillir tous les élèves intéressés : Londres, Bruxelles, Moscou, etc. Il considère que la mission d'influence n'a qu'une portée insuffisante, compte tenu du faible niveau des installations des établissements et il lui paraît important d'agir en particulier dans six domaines :

- Continuer d'augmenter le niveau de revenu à partir duquel les familles sont éligibles aux bourses et, par conséquent, augmenter les bourses ;
- Sur une période trisannuelle, obtenir une enveloppe substantielle pour la mise au niveau des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- Accélérer et achever la réforme qui conduira à l'optimisation des statuts des établissements, la gestion directe traditionnelle étant périmée ;
- Mettre de l'ordre et de la justice dans les statuts des personnels, en faisant preuve de réalisme et bon sens, et en particulier encourager la résolution du cas des recrutés locaux ;
- Internationaliser les programmes de façon à ce que les élèves quittent les établissements en étant bilingues voire trilingues ;

- Obtenir partout l'engagement personnel de l'ambassadeur ou du chef de poste pour qu'il mobilise l'ensemble des forces vives de la communauté française, y compris celles concernées indirectement, ce qui entraînerait la réalisation d'un plan opérationnel à moyen terme.

M. MASSET le remercie pour cette déclaration et assure que tous les messages ont été entendus. Il propose que le procès-verbal reprenne l'intégralité de ces propos.

M. FERRARI remarque qu'il a beaucoup entendu l'expression « pointe de diamant ». Il estime qu'un diamant doit être entretenu pour être parfaitement visible. Or, depuis plusieurs années, le Ministère néglige ce diamant-ci en ne lui donnant pas les moyens d'exercer sa mission. Si, comme M. FERRAND, il espère qu'une réflexion s'engagera sur l'accueil des familles, il se dit moins en accord avec sa déclaration sur les établissements et les personnels. La mission de l'Agence exige tout d'abord de disposer de tous les personnels nécessaires et de pouvoir les traiter convenablement. Il considère que la politique consistant à ne pas respecter les engagements dans ce domaine, à supprimer les postes d'expatriés et à réduire les rémunérations, nuit à l'établissement public. Il souhaite que le Conseil d'administration prenne toutes ses responsabilités. Dans le cas contraire, les représentants du personnel tireront les conclusions qui s'imposent.

M. TURLAN juge ce diamant sérieusement émoussé et craint qu'il devienne un zirconium. Il donne lecture de la déclaration suivante :

« Madame la directrice de l'Agence,

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration,

L'heure est grave, nous en sommes tous conscients. Grave car l'Agence doit faire face à des charges supplémentaires qui l'amènent à prendre des mesures uniquement dictées par des contraintes budgétaires. Les préoccupations immobilières paralysent les finances de l'Agence.

Mais nous n'avons pas la même analyse des conséquences réelles de ces contraintes budgétaires sur le fonctionnement des écoles du réseau. Conséquences que les services de l'AEFE ignorent ou minimisent.

Quel est vraiment l'avenir de l'AEFE à court et moyen terme quand tous les choix politiques concourent au démantèlement des services publics ? Comment dans ce contexte parler encore de rayonnement, d'extension du réseau ?

Pour la rentrée 2009, nous assistons à une nouvelle vague de suppressions de postes, une recherche minutieuse et constante d'économies pour répondre aux exigences de Bercy. Les pressions financières grandissantes imposées aux établissements amènent les plus fragiles à demander eux-mêmes des suppressions, parfois directement négociées avec l'AEFE sans passer par les postes diplomatiques. L'exemple de la carte scolaire à Madagascar, qui représente un des réseaux les plus étendus, est frappant. Non satisfaite d'avoir épuisé les postes d'expatriés, l'Agence s'attaque maintenant aux postes de résidents. On aura même une école sans directeur à la rentrée 2009-2010 ! La résidentialisation du statut de directeur est en marche. L'atmosphère dans les écoles s'en ressent. On sait d'ores et déjà que d'autres postes sont menacés et les collègues se demandent, en l'absence de réels critères, qui sera le prochain sur la liste. Il y a donc une grande inquiétude, tant chez les collègues résidents ou contrats locaux que chez les parents d'élèves.

Dans de nombreux pays, l'ISVL ne suffit plus à vivre décemment et l'enveloppe constante montre une fois de plus ses limites. Le problème des majorations familiales reste entier. Le dialogue social devient un terme qui tombe en désuétude face à la surdité des instances politiques décisionnaires. Le métier d'enseignant est dévalorisé aux yeux de tous. Les personnels que nous représentons ne bénéficient pas de plus de considération.

Côté pédagogique, les conséquences sont également désastreuses. La recherche d'économies est aussi une priorité dans les écoles qui étouffent sous les charges. Pour certaines, l'agonie a déjà commencée. Ce n'est qu'une question de temps. Ces situations les amènent à réduire les budgets pédagogiques lorsque les frais d'écologies ont atteint des augmentations trop importantes pour être supportées par les parents. La formation continue est réduite à une peau de chagrin : des stages de moins en moins nombreux et de plus en plus courts.

La situation de nos collègues recrutés locaux, souvent livrés à eux mêmes, se détériore également et ils n'échappent pas aux conséquences des restrictions budgétaires. Et les recommandations de l'Agence peinent toujours à être appliquées...

L'enseignement public à l'étranger devient une entreprise qui se privatise à grand pas. Les déconventionnements et la reprise des établissements par la MLF en est un exemple. Pour ceux qui ne sont pas financièrement intéressants, c'est l'oubli. L'oubli des valeurs pédagogiques, des élèves, des parents et des enseignants en poste.

L'Agence est elle consciente de ces conséquences à court terme ?

Il est grand temps de mettre « cartes sur table » et de réellement échanger et envisager l'avenir sans minimiser les effets dévastateurs des choix politiques actuels. »

M. DENIS indique que les parents sont effectivement très attachés, dans un contexte grave pour les équilibres financiers, à maintenir la qualité de l'enseignement sur laquelle repose le rayonnement français à l'étranger. Cette qualité est d'autant plus essentielle lorsqu'il est demandé aux parents de payer des droits de plus en plus élevés. Dans de nombreux pays, la proportion de parents ayant les moyens de s'offrir cet enseignement est considérablement réduite. Il demande de revoir le système de bourses, compte tenu du contexte de crise économique globale qui commence à toucher de nombreuses familles.

M. BOUKOURAYCH déplore un manque de parallélisme entre le discours et la réalité. Sur le terrain, la politique a tendance à faire supporter aux parents d'élève la recherche du rayonnement. Diverses difficultés, au Maroc, ont entraîné l'organisation d'une rencontre entre les parents et la Directrice, au mois d'avril. Les parents attendent de cette dernière une réponse dont ils espèrent qu'elle sera satisfaisante.

M. MASSET estime que ces déclarations montrent l'importance des préoccupations quotidiennes mais aussi des perspectives de développement. Il suppose que tous les points évoqués seront abordés au cours de l'ordre du jour. Leur mise en perspective fera l'objet des travaux envisagés dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens. Il explique qu'il connaît bien Mme Anne-Marie DESCÔTES dont il a toujours admiré l'énergie et le professionnalisme.

M. MASSET informe les membres du Conseil de nouvelles désignations, depuis la séance du 4 décembre : M. Yannick RASCOUËT, Mme Françoise MADRANGE et M. Hervé BEC. Il signale que la présente séance du Conseil d'administration sera la dernière de M. Jean-Pierre BAYLE, qui vient d'être nommé président de chambre à la Cour des comptes. Il le félicite au nom du Conseil d'administration et remarque que chacun des membres lui a fait part de

l'importance des contributions de M. Jean-Pierre BAYLE en faveur de l'enseignement français à l'étranger.

Les membres du Conseil applaudissent Jean-Pierre BAYLE.

M. BAYLE remercie M. MASSET pour ses propos aimables et confirme qu'il manquera désormais de temps pour représenter, au Conseil d'administration, la Mission laïque française dans le domaine de l'enseignement français à l'étranger qui constitue son principal centre d'intérêt depuis une quarantaine d'années. Il salue l'habitude des représentants du personnel qui consiste à caricaturer l'action de la Mission laïque française alors que, selon lui, elle remplit une mission de service public au même titre que l'AEFE qu'elle a d'ailleurs toujours soutenue, y compris dans les moments difficiles. Il assure qu'il conservera toujours un intérêt pour l'évolution de ce réseau auquel il a consacré de nombreuses années de sa vie.

M. MASSET indique que deux membres ont adressé des procurations. Il constate que le quorum est aisément atteint et propose de désigner Mme Catherine JOBIN secrétaire de séance, avec son accord. Il s'enquiert de remarques relatives à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, l'ordre du jour est adopté.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2008

M. BOUDOUX explique que sa remarque relative au barème, page 43, s'appuyait sur une circulaire ministérielle et qu'elle constitue un fait et non une appréciation personnelle.

M. TURLAN constate qu'en page 47, des propos de l'UNSA lui sont attribués.

M. DENIS indique qu'en page 38, il est fait mention, par erreur, de deux colloques.

M. FERRAND relève, à la même page, une erreur de rédaction (Mme BILLACOIS).

M. MASSET conclut que ces corrections seront prises en compte. Sous ces réserves, il propose de considérer que le compte rendu est adopté.

Le compte-rendu de la séance du 4 décembre est adopté.

II. Compte financier agrégé de l'exercice 2008

M. COULOMBEL indique qu'il s'agit du dix-huitième compte financier de l'Agence et du cinquième compte financier unique. Celui-ci constitue un compte agrégé et non consolidé, la méthode de la consolidation n'ayant pas été choisie lors de la mise en œuvre en 2004 du décret du 23 décembre 2003. La volumétrie a peu évolué en 2008 par rapport à 2007, avec le passage d'Ankara en EGD en septembre.

Les masses budgétaires en jeu représentent 735 millions d'euros dont 42 millions au titre des investissements. 1/3 des masses financières concerne les EGD (établissements en gestion directe). En termes de fonctionnement, 715 millions de produits et 693 millions de charges ont été comptabilisés, l'ensemble dégagant un excédent de 22 millions, destiné à financer

l'investissement. Le résultat de fonctionnement des services centraux est déficitaire à hauteur de 0,2 million d'euros, à rapprocher des 7 millions de déficit de l'année précédente. Pour les EGD, le résultat est excédentaire de 22 millions, en léger recul par rapport à l'année précédente. Sur les 35 EGD, 4 ont enregistré un déficit, soit deux fois moins que deux ans plus tôt, et 8 contribuent aux deux tiers du résultat total.

En matière de fonctionnement, 28 M€ de dépenses ne sont pas réalisées, réparties entre 3,5 M€ pour les services centraux et 24,4 M€ pour les EGD. Quant aux produits, l'absence de réalisation globale à hauteur de 6 M€ cache +3,2 M€ pour les services centraux et -9 M€ dans les EGD. In fine, la clôture de l'exercice 2008 permet de dégager un résultat positif agrégé de + 22,1 M€, en lieu et place de l'équilibre inscrit en DBM2.

Pour les services centraux de l'Agence, les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses (80 %). 15 millions d'euros de plus qu'en 2007 y ont été consacrés. Le taux d'exécution de ces dépenses dépasse les 99 %. Les bourses représentent 84 millions et incluent la prise en charge des frais de scolarité des lycéens français. Ces 2 seuls postes représentent 95 % des dépenses. Les produits proviennent de la subvention du Ministère à hauteur de 76 %, proportion qui se stabilise après plusieurs années de dégradation. La participation des établissements progresse quant à elle régulièrement et atteint 110 millions en 2008, soit près du quart des produits,

Pour les 35 établissements en gestion directe, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses à hauteur de 80 millions, soit un tiers du budget, tandis que le deuxième est constitué des contributions au paiement des personnels (23 %). Près de 60 % des budgets des EGD sont donc consacrés à des charges de personnel. Les écolages représentent la ressource essentielle des EGD, qui dépassent les 200 millions d'euros pour la première fois cette année. Les subventions reçues constituent le second poste des produits, avec 19 millions de bourses.

La capacité d'autofinancement est destinée à financer les investissements nécessaires à la consolidation du réseau. Elle résulte directement des grandes masses précédentes et s'établit à près de 35 millions d'euros. Les amortissements de biens acquis en 2006 et 2007 avaient été neutralisés ; depuis 2008, ils sont intégralement financés par l'Agence. L'apport des amortissements des EGD à la capacité d'autofinancement de l'AEFE représente 9 millions, contre 6 pour les services centraux. La capacité d'autofinancement a plus que doublé, depuis 2006.

M. COULOMBEL présente ensuite le bilan de l'Agence au 31 décembre 2008. Les 14 millions de produits d'investissements des services centraux comptabilisés au cours de l'exercice 2008 proviennent pour 9 M€ des remises en dotation et pour 5 M€ de la mobilisation partielle de l'emprunt de 23 millions contracté en 2008, pour Dakar, Ho-Chi-Minh-Ville et Munich, en trois lots, auprès des Caisses d'épargne et de Dexia.

Les investissements ont atteint 42 millions. Ils sont presque équitablement répartis entre les services centraux (22 millions dont 9 pour les remises en dotation, 7 pour l'acquisition de deux terrains et 6 pour la participation aux rénovations et constructions d'établissement) et les EGD (20 millions, la moitié constituant des immobilisations en cours et un quart des installations générales). M. COULOMBEL donne lecture de la liste détaillée des investissements.

Les investissements financés, l'exécution budgétaire 2008 permet d'abonder le fonds de roulement à hauteur de 7,5 M€. Les services centraux ont été contraints, une nouvelle fois, de ponctionner ce dernier, ramené à 45 millions, dont près de 26 millions sont déjà gagés par des opérations d'investissement en cours, et 97 M€ pour les EGD.

Le bilan général dépasse le seuil des 550 millions d'euros pour le patrimoine de l'AEFE au 31 décembre 2008. L'emprunt représente 2 % seulement des ressources propres. L'actif immobilisé totalise près de 350 millions d'euros. Près de la moitié des 480 millions de ressources propres proviennent de dotations et legs, 191 millions sont issues du résultat cumulé depuis 1990. L'actif immobilisé se répartit pour les trois quarts dans les services centraux et un quart dans les EGD. Il est amorti à près de 50 % contre 66 % deux ans plus tôt, traduisant l'effort de rajeunissement du patrimoine. Les créances et dettes (60 millions) se neutralisent et sont constituées, pour les deux tiers des créances, de sommes dues par les EGD sur le dernier acompte de participation. M. COULOMBEL précise qu'à la 1^{ère} ligne de la page 11 du commentaire du compte financier agrégé, une coquille subsiste sur les créances recouvrées, dont le montant est de 935,4 M€ et non 841,3 M€. Les dettes d'exploitation au 31 décembre 2008 concernent essentiellement des charges à payer, à hauteur de 18 millions pour les services centraux (dont 11 au titre des bourses et 5 au titre des rémunérations), soit un montant équivalent à la trésorerie disponible au 31 décembre. Cette tension sur la trésorerie des services centraux a nécessité un rééchelonnement du versement mensuel de la subvention pour l'année 2009, permettant à l'Agence d'assurer le paiement de ses dépenses.

Mme DESCÔTES souligne la bonne gestion de l'Agence, le taux d'exécution honorable (97,12 %) et les efforts réalisés dans la gestion de la masse salariale (près de 100 % d'exécution). La marge de manœuvre de l'Agence est désormais quasi-nulle avec la perte de sa ligne crédits de 3 millions d'euros. La masse salariale a toutefois augmenté dans des proportions très raisonnables au regard de l'évolution des recettes propres de l'Agence. Concernant l'immobilier, elle rappelle que le rythme des dépenses est lié au rythme d'exécution des projets qui est souvent plus long que prévu, en raison du contexte législatif difficile dans certains pays étrangers. Pour autant, le taux d'exécution est satisfaisant.

La structure de la subvention versée par l'Etat constitue un point déjà relevé l'année précédente. De 336,2 millions en 2007, elle est passée à 355,4 millions, l'aide à la scolarité ayant crû de façon importante, de 53,8 à 67,2 millions d'euros. L'aide aux familles évolue nettement plus que l'aide aux établissements, avec une incidence directe sur la politique de l'Agence, en particulier pour son autofinancement et son appel aux familles. Les autorités de tutelle avaient demandé de veiller à la progression du taux d'autofinancement, en baisse de 62 %, en 2007, à 57 % en 2008, du fait de l'aide aux familles. Ce fait doit être gardé constamment à l'esprit dans les réflexions qui seront menées autour du plan stratégique.

La question de l'appel à d'autres sources de financement que les familles, essentiellement les entreprises, a été posée à plusieurs reprises, notamment par M. le Sénateur FERRAND, avec un succès d'autant plus limité dans le contexte actuel de crise. L'autofinancement résulte donc essentiellement de la contribution des familles, qui augmente de 17 millions par rapport à 2007, ce qui est considérable. Mme DESCÔTES estime qu'une certaine limite est près d'être atteinte, même si les familles ont compris qu'elles avaient longtemps bénéficié gratuitement de certains services et devaient passer à une politique de réalité des coûts. Les établissements rencontrent de

plus en plus de difficultés à recouvrer les frais de scolarité, en dépit de leurs efforts d'explications, ces difficultés étant accrues par le contexte de crise économique. Ces éléments auront un impact important sur la politique de l'agence au cours des années à venir.

M. MASSET souligne l'effort de rajeunissement de l'immobilier et propose d'ouvrir la discussion.

M. DENIS estime les commentaires intéressants et précis. Il constate l'effort réalisé dans le parc immobilier mais regrette qu'auparavant les biens n'aient pas été transférés avec les crédits d'amortissements nécessaires, de sorte que l'Agence n'a pas pu investir suffisamment dans l'entretien du patrimoine et a dû le faire au détriment de sa rentabilité. Il insiste également sur la limite d'une politique qui consiste à rogner sur les charges en augmentant les produits. L'Agence « racle les fonds de tiroirs ». Les frais de fonctionnement montrent, par rapport à la DBM2, que les « autres dépenses » des EGD ont baissé de 15 millions. Il souhaite en connaître les raisons puisque les dépenses programmées pèsent directement sur les coûts de scolarité. Il évoque à ce titre divers postes de dépenses, notamment de recrutement, qui n'ont pas pu être engagés.

S'agissant des investissements, il comprend que les négociations complexes prennent du temps. Il est toutefois question d'un report de 23,9 millions d'investissements. M. DENIS souhaite connaître la nature des investissements qui seront reportés en 2009. Les ressources ont également sensiblement diminué et majoritairement les transferts. Il insiste sur la part croissante alimentée par l'emprunt dont le remboursement est finalement assuré par les familles. Le fonds de roulement de l'Agence ne couvre qu'un mois de fonctionnement, ce qui paraît largement insuffisant surtout si l'on considère l'importance des investissements sont reportés sur l'exercice suivant.

M. BOUDOUX estime que les comptes traduisent une gestion d'équilibriste plutôt qu'une gestion saine, pire encore que l'année précédente. Le résultat provient uniquement des EGD, celui des fonctions centrales étant pratiquement nul. L'apport en fonds de roulement est encore plus parlant, à hauteur de moins d'un mois pour l'Agence, contre 184 jours pour les EGD. Il se réjouit que seulement 4 établissements soient encore en déficit mais 8 enregistrent un résultat supérieur à 1 million d'euros, représentant les deux tiers du résultat total. Il souhaite savoir quels sont les établissements dont la participation est nulle et cite l'exemple de Barcelone, qui affiche 222 jours sans aucune participation à l'Agence. La participation des établissements aux salaires des personnels masque l'insuffisance de celle de l'Agence, à raison de 15,5 % des dépenses contre 23,4 % des recettes. La subvention de l'Etat baisse d'année en année. Sa stabilisation est artificielle puisque due à la prise en charge de la scolarité gratuite pour les lycéens. La trésorerie des services centraux est exsangue. Les EGD sont appelés au secours et doivent remonter une participation supérieure au dernier tiers, passant de 20 à 25 %. Beaucoup d'établissements connaissent des difficultés en début d'année et auront du mal à répondre à cette demande. Certains devaient être reclassés en deuxième ou troisième catégorie, avec un impact sur le budget. Il conclut qu'il votera l'approbation du compte financier mais se dit toujours opposé à la politique budgétaire actuelle.

M. FERRARI s'associe à l'analyse de M. TURLAN concernant la politique de l'établissement public, l'examen du compte financier lui rappelant celui des performances financières d'une chaîne de grandes surfaces. Il estime qu'un établissement public chargé d'une mission d'éducation ne doit pas avoir de telles préoccupations. Le fait de souligner que les dépenses de personnel représentent 80 % du budget lui semble malvenu. Il juge ce taux normal, voire

insuffisant. En revanche, s'agissant des recettes, il souligne la prise en charge des frais de scolarité décidée par le Président de la République. Celle-ci constitue une mauvaise mesure qui prive de moyens l'établissement public. Pour aider les familles, il conviendrait d'augmenter le budget des bourses.

Il remarque que l'examen des comptes constitue la seule occasion d'étudier certaines lignes en détail. S'agissant des emplois d'expatriés (compte 642), il souhaite connaître la raison des crédits non employés totalisant 1,5 million, le nombre de postes prévus en 2008 et le nombre de concrétisations. Pour les résidents, l'exercice s'inverse avec une augmentation de 3 millions par rapport aux prévisions. M. FERRARI demande également des explications et souhaite savoir si l'avantage familial et l'ISVL sont inclus. De même, les crédits n'ont pas été consommés dans des proportions plus faibles, pour les subventions aux jurys de baccalauréat (auquel son organisation est très attachée et qui requiert un effort particulier) et aux projets d'établissement. Il ne serait pas choqué que les dépenses, dans ces domaines, excèdent les prévisions. De même, les bourses aux étudiants étrangers n'ont pas été consommées. Il demande un rappel sur le compte relatif aux œuvres sociales et celui de l'embauche de vacataires au siège. Enfin, il souhaite savoir quelles sont les associations bénéficiant de subventions.

M. TURLAN indique qu'il partage l'analyse précédente du budget. Il remarque que, comme en 2007, la subvention de l'Etat est loin de couvrir les charges de personnel puisqu'il manque encore 13 millions d'euros.

M. FERRARI ajoute que cette réalité contredit la loi.

M. DENIS estime que la déduction des bourses montrerait que la subvention réellement allouée à l'Agence est nettement inférieure à celle annoncée.

M. TURLAN reconnaît que le compte est excédentaire et que la capacité d'autofinancement augmente mais en souligne le coût. Les subventions passent la barre des 100 millions d'euros tandis que les créances à recouvrer traduisent le malaise des familles, sur place. Les charges de personnel baissent en proportion, par rapport à l'année précédente. Les reversements augmentent de 14 % et les contributions des familles dépassent les 200 millions d'euros pour représenter 83 % des recettes. Effectivement, l'exercice est acceptable du point de vue strictement comptable, puisque le redressement est manifeste, mais cette gestion se fait au détriment de la vie dans les établissements et avec des perspectives néfastes, à court terme. Ce compte traduit un désengagement toujours plus grand de l'Etat dans l'enseignement français à l'étranger et l'abandon de la mission de service public.

M. PHELEP résume les diverses demandes à l'augmentation incessante des bourses, des recrutements, des reclassements, etc. Il estime qu'un budget repose sur des choix. Or, les revendications quasi-systématiques et pratiquement illimitées ne permettent pas aux autorités de tutelle d'identifier les demandes principales. Il a entendu l'accusation de désengagement progressif de l'Etat. Le 11 juin 2008, le Conseil de modernisation des politiques publiques a clairement indiqué que l'Agence devrait s'orienter vers un financement par des ressources propres. Il reconnaît néanmoins que la gratuité pourrait décourager certaines entreprises d'investir dans l'enseignement français à l'étranger. En page 140 du document budgétaire relatif aux Affaires étrangères pour l'année 2009, il est explicité que la revue générale des politiques publiques (RGPP) repose sur une augmentation de la capacité d'autofinancement de l'AEFE,

notamment en remplaçant les agents expatriés par des résidents. Il s'agit d'une décision publique du Président de la République et parfaitement assumée par les pouvoirs publics.

Les propos relatifs à l'extraordinaire limite des moyens d'autofinancement l'engagent à expliquer qu'un budget constitue un engagement maximal et non une obligation de dépense. Il rappelle que toutes les agences de l'Etat sont assujetties à la politique du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, cette exigence devant être adaptée à la réalité. Dans ce domaine également, l'Etat assume la réduction des effectifs. Pourtant, ceux du Siège sont passés de 93 à 96 agents titulaires et de 5 à 19 contractuels. Ces éléments montrent qu'il reste encore une certaine marge de manœuvre. La question centrale de l'évolution de l'équilibre de la subvention de l'Etat en faveur d'une progression de l'aide aux familles constitue une évidence. La gratuité correspond à 20 millions supplémentaires chaque année. Une progression aussi élevée d'une dotation, dans un monde où les ressources sont extrêmement contraintes, oblige à faire des choix. Des familles extrêmement privilégiées bénéficient de cette mesure. Il estime cependant que la solidarité doit être limitée à ceux qui en ont besoin. Pour éviter que des ajustements budgétaires trop brutaux soient opérés, il engage à examiner la politique d'octroi des bourses. Ainsi, il s'interroge sur la légitimité de la prise en compte du loyer non plafonné. Une famille peut faire le choix d'habiter un très grand logement mais il doute qu'il appartienne au contribuable d'en compenser le coût.

Il conclut qu'il y a matière à remettre en cause des pratiques héritées d'une époque où les contraintes étaient moindres. Il invite les membres du Conseil à se garder d'une approche consistant à demander toujours davantage à l'Etat, ce dernier étant déjà en déficit de 100 milliards d'euros. Toute augmentation de budget de l'Agence se fera au détriment d'un autre opérateur ou ministère, dont les administrateurs démontreront, avec autant de talent, qu'il a également besoin de davantage. Il incite les membres du Conseil à mieux identifier la nature des priorités. Les autorités de tutelle sont d'accord pour engager l'examen des postes de dépenses dans le cadre fixé par le Président de la République, sur la présence des résidents, la localisation et le réexamen de l'ampleur du réseau. La remise à plat de toutes ces questions permettra de répondre à la problématique budgétaire.

M. FERRAND indique qu'il a écouté avec intérêt l'intervention de M. PHELEP dont il a apprécié la franchise et le langage direct. Il partage plusieurs points mais insiste pour lui rappeler que le processus d'autofinancement est largement entamé. Il est admis, de gré mais surtout de force, par tous, aujourd'hui. M. FERRAND estime que M. PHELEP a raison de dire que l'évolution vers l'autofinancement est menée au grand jour. L'Etat ne se désengage pas mais il ne peut pas s'engager davantage. Au contraire, il considère que l'enseignement français à l'étranger est prioritaire et essentiel. En revanche, M. FERRAND juge impossible d'accélérer le rythme, notamment de l'augmentation des frais de scolarité. Parmi les priorités, la politique d'influence, qui consiste à former les enfants étrangers dans les écoles françaises pour en faire des alliés à l'avenir lui tient particulièrement à cœur. La concurrence entre établissements est extraordinaire, en particulier de la part des établissements anglo-saxons. Pour disposer de dirigeants du monde de demain favorables à la France, les établissements doivent disposer d'un certain niveau.

M. FERRAND estime que le moment est venu, quelles que soient les circonstances pour l'Etat, de faire un effort en matière d'immobilier et d'équipement. Une enveloppe de 50 millions supplémentaires, chaque année, pendant trois ans, destinée à augmenter le standing des établissements serait la bienvenue. Il est convaincu que cet effort est possible. Il entend fréquemment parler d'actions sans réelle lisibilité pour la France et financées à des niveaux sans commune mesure avec sa demande. Le moment lui semble venu, pour encourager la politique

d'autofinancement, que l'Etat montre l'exemple ainsi que l'importance qu'il attache à l'enseignement français à l'étranger, qui aura des retombées économiques, politiques et culturelles.

M. TURLAN réagit vivement aux propos relatifs à la revendication d'une revalorisation sans limite, selon une politique du « toujours plus ». Il remarque que les postes d'expatriés ont disparu dans l'enseignement primaire. La proportion entre titulaires et recrutés locaux s'est inversée. Il ne s'agit pas d'une demande de revalorisation mais simplement de maintien. Il réfute la moindre accusation d'une action politique masquée. Il s'étonne cependant de l'absence de discussion, au Conseil d'administration, sur les réels acteurs de l'enseignement que sont les enseignants. Il y est question d'immobilier et d'institution. Les débats laissent penser, de façon illusoire, que l'ensemble fonctionnera sans ces acteurs.

M. BOUDOUX confirme que les établissements anglo-saxons gagnent du terrain. Tous sont dotés d'installations sportives de grande qualité tandis que les établissements français connaissent la misère du tiers monde. Auparavant, il était question d'une différence d'un tiers, avec les autres établissements. Excepté pour Madrid, cette différence ne représente plus que 4 à 5 % aujourd'hui.

En France, la gratuité constitue la contrepartie du paiement des impôts. A l'étranger, certains foyers gagnent plus d'un million par an mais bénéficient de la gratuité. Les créations de postes sont rares. La productivité est élevée. Les familles paient des coûts relativement élevés et doivent bénéficier d'un enseignement de grande qualité, appuyé sur des enseignants mais aussi des personnels administratifs ou de soutien. Si les nationaux quittaient les établissements, ces derniers n'accueilleraient plus que des Français qui ne paieraient pas. M. BOUDOUX remarque par ailleurs que la crise est mondiale, avec une inflation nulle voire négative, dans tous les pays. Pour septembre 2010, il est prévu de demander 12 % d'augmentation des frais de scolarité. Cette demande ne passera pas. Il recommande de différer la mesure des 3 % sur l'immobilier pour éviter de casser le système.

M. FERRARI indique qu'il ne partage pas le diagnostic précédent. Les établissements français ne sont pas attractifs par leurs infrastructures mais pour la qualité de l'enseignement. Ils refusent des enfants partout dans le monde. Ils doivent simplement avoir les moyens de fonctionner. Le budget doit tenir ses promesses, notamment pour le financement du transfert de l'immobilier dont il est anormal qu'il repose uniquement sur l'Agence. Tout engagement pris doit être respecté. Le financement ne peut être rejeté sur les familles. Il conteste la politique mise en œuvre, la RGPP et les suppressions d'emploi. Il estime qu'il est toujours possible de trouver des financements. Le bouclier fiscal ou les baisses d'impôt en constituent des exemples.

M. MASSET propose de clore le tour de table en apportant des réponses. Il rappelle que l'engagement d'augmenter des financements a été réaffirmé par le Président de la République. Les familles comme l'Etat ont des contraintes croissantes. Le travail prévu d'ici la fin de l'année sur le plan stratégique devra répondre à ces contraintes. La question est de savoir si, compte tenu du budget, la gestion a été satisfaisante car les parents d'élève souhaitent avoir la certitude que chaque euro est utilisé le mieux possible. Concernant le système anglo-saxon, il partage l'idée que celui-ci est attractif grâce à sa qualité mais remarque que les frais de scolarité y sont extrêmement élevés. Il suppose que personne ne souhaite afficher les mêmes tarifs dans les établissements français. Il rappelle enfin qu'un groupe interministériel se réunit pour passer au crible la politique de bourses et ses critères.

M. COULOMBEL confirme que, par rapport à la prévision budgétaire votée (DBM 2), 3,5 millions de dépenses n'ont pas été engagées dans les services centraux et 24 dans les EGD. Pour ces derniers, cette différence s'explique en partie par des effets de change. En outre, chaque EGD applique le droit local, lequel en matière de salaire peut comporter ou non des obligations d'augmentation des rémunérations des recrutés locaux ou des paiements différés. L'agence comptable n'a pas réalisé d'analyse détaillée, la réalisation du rapport agrégé constituant en soi un travail de longue haleine sur un temps limité. Pour les services centraux, les bourses octroyées aux élèves étrangers ou les déplacements expliquent en grande partie les moindres engagements de dépenses à hauteur de 3,5 M€ sur 2008.

S'agissant des sous-comptes relatifs aux rémunérations, il rappelle que le compte financier unique distingue déjà les EGD des services centraux et que le budget est voté sur la base de 3 enveloppes : les dépenses de personnel, les autres charges de fonctionnement et l'investissement.

M. SAUTRON rappelle que le budget est voté globalement mais composé d'enveloppes qui constituent des maximums. Certaines dépenses sont plus ou moins engagées et les enveloppes librement ajustées en interne. En 2008, toutes les rémunérations ont été versées au titre de l'avantage familial (2 000 familles). Il reste 240 familles à régulariser, pour lesquelles un décret a été proposé à la publication. Le budget a été exécuté au plus près des prévisions. Certaines mesures n'ont pas pu être traitées, comme le classement des établissements. Les crédits associés demeurent disponibles puisqu'ils ont été budgétés en 2008 et pourront être décaissés lors de la publication du décret. Cependant, les lignes ne peuvent se substituer l'une à l'autre. En particulier, l'enveloppe des dépenses de personnel a été exécutée à près de 100 % et ne peut être dépassée. Les marges dégagées à chaque ligne ont été convenablement redéployées dans d'autres.

Mme DESCÔTES ajoute que l'agence est attachée à la qualité du service rendu. Il a plusieurs fois été question de l'attractivité du réseau et de l'augmentation des effectifs. Cependant, elle n'a pas les moyens de répondre à toutes les demandes. Dans la situation contrainte actuelle, l'ordonnateur a la maigre satisfaction d'avoir réussi un exercice d'équilibriste. Elle préférerait également disposer de plus amples moyens mais juge cette exécution satisfaisante. Elle assure qu'elle n'oublie pas les personnels et qu'il en sera question dans le plan d'orientation stratégique, compte tenu de l'incidence directe de leur travail sur la qualité du service offert. Elle se dit ouverte à une discussion sur le sujet. Elle estime possible d'anticiper des tensions croissantes sur l'aide à la scolarité, dans les mois à venir, mais le contexte de crise explique aussi l'augmentation du nombre de demandes. L'Agence a toujours veillé à utiliser rigoureusement son budget et en toute transparence. Le CBCM mène un audit interne sur le service des bourses. L'Agence n'a rien à cacher et sera la première à ouvrir le débat sur l'ajustement des critères de versement.

M. MASSET conclut que chacun reconnaît la rigueur de la gestion et propose de procéder à l'approbation du budget.

M. FERRARI estime qu'un établissement tel que l'AEFE ne peut éviter de parler des enseignants. Il insiste pour connaître les possibilités d'emplois entre les résidents et les expatriés, prévues au budget 2008, et la réalisation de ces possibilités.

M. MASSET s'enquiert d'une réponse.

M. COULOMBEL évoque 6 343 emplois effectivement rémunérés pour 6 346 prévus, hors vacataires (page 5), dont 1 258 expatriés, 4 968 résidents et 117 personnels du Siège (contractuels et titulaires). Le budget avait été ouvert pour 1 267 expatriés, 5 072 résidents et 132 personnels.

Mme DESCÔTES précise que les postes d'expatriés correspondent à l'année 2008. La diminution de 50, votée au conseil d'administration du 4 décembre, concerne l'année 2009.

M. DENIS demande que les familles soient étroitement associées aux travaux sur la révision des critères d'attribution des bourses et que le plafonnement de ressources pour les bénéficiaires de la prise en charge soit étudié.

Mme DESCÔTES indique que l'audit évoqué portera uniquement sur la gestion de ces programmes. Tout commentaire des représentants des familles sera pris en compte le moment venu par la commission nationale.

M. MASSET propose de procéder au vote.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité moins quatre oppositions et deux abstentions.

III. Affectation du résultat de l'exercice 2008

M. COULOMBEL indique qu'il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur une affectation du résultat aux comptes de réserve de l'établissement à hauteur de 22 millions d'euros.

M. MASSET s'enquiert de commentaires.

M. DENIS indique qu'il n'a pas d'objection particulière mais insiste pour rester attentif aux fonds de roulement importants des établissements en gestion directe.

M. MASSET propose de procéder au vote.

La proposition d'affectation du résultat au compte de réserve est approuvée à l'unanimité.

IV. DBM 1 exercice 2009

M. PHAM VAN indique que la DBM1 porte sur 4,6 millions de dépenses, dont 300 000 euros au titre de la gestion nouvelle du programme « FLAM » (français langue maternelle) et 3,9 millions pour les bourses. Les reports d'investissements sont détaillés par opération. La programmation 2009 s'élève au total à 55 millions. Les opérations d'inscription pour le lycée Mendès France de Tunis seront évoquées au point n°10 de l'ordre du jour. Le report pour l'établissement de Sofia est de 2 millions. L'emprunt de Dakar est mentionné pour annulation. Un crédit est inscrit à hauteur de 6,2 millions pour les établissements du Caire et Alger. La DBM des établissements en gestion directe présente globalement le même niveau d'évolution par rapport au budget primitif que celle de 2008. L'augmentation provient surtout des reports (48 %). La part des EGD augmente de 6,8 % entre le budget primitif et la DM. Les taux sont comparables pour les services centraux (1,39 % d'augmentation).

M. PHAM VAN donne lecture de la proposition détaillée de DBM.

M. MASSET se dit tout d'abord satisfait que l'Agence ait retrouvé un responsable financier. Il remercie le Parlement pour avoir validé la dépense du programme FLAM.

M. DENIS souligne l'intégration du budget FLAM qui confirme le rôle de l'Agence sur ce programme. Il s'en réjouit et espère que ce budget sera sensiblement augmenté à l'avenir. En revanche, il souhaite savoir pour quelles raisons la réserve légale pour les bourses (4,3 millions) et la subvention (3,2 millions) n'ont pas été levées. Concernant les comptes 2008, il remarque que les dépenses de fonctionnement des EGD enregistrent une augmentation considérable, de 140 à 172,8 millions.

M. COULOMBEL évoque le dimensionnement de l'Agence et cite en particulier le cas d'Hanoi.

M. DENIS indique que le principe de l'avantage familial avait été voté et que la rétroactivité devrait, en conséquence, être appliquée. Les parents soutiennent en conséquence avec force la demande des enseignants. Ils ne peuvent admettre pour autant que ces derniers mettent en œuvre, comme à Londres, des mesures de rétention de notes pour obtenir gain de cause.

Les parents expriment par ailleurs, une nouvelle fois, leurs inquiétudes concernant le nécessaire maintien d'un corps d'expatriés et son incidence sur la qualité de l'enseignement. Ils admettent mal des augmentations sensibles au moment où semble remise en cause la qualité de l'enseignement. L'enseignement français à l'étranger est reconnu par tous comme prioritaire et l'Etat se doit de lui apporter une contribution plus soutenue.

La FAPEE a accueilli avec satisfaction le souci exprimé par le Président de la République à notre enseignement et son souci d'en réduire les coûts pour les parents d'élèves, mais n'a jamais approuvé la prise en charge dont les effets pervers qu'elle avait dénoncés sont plus que patents aujourd'hui. M. DENIS se dit heureux de constater que la politique de généralisation de cette prise en charge s'arrête à la classe de seconde, les montants évoqués pour poursuivre sa mise en place étant considérables. Il trouverait grave en revanche que l'effort financier promis s'arrête là et espère un geste substantiel. Le chiffre de 50 millions avancé par M. FERRAND constitue pour lui un minimum, alors que les parents ont de plus en plus de difficultés à faire face à l'augmentation des frais de scolarité. Les parents non français n'y parviennent plus non plus, surtout s'ils ont plusieurs enfants. Des bourses pour ces derniers doivent être étudiées. M. DENIS n'a pas par ailleurs d'objection à formuler sur le report des programmes immobiliers non réalisés mais s'inquiète de l'immensité des besoins. Il fait remarquer en particulier qu'à Sofia, les parents se sont considérablement investis et qu'il conviendra de les aider. Enfin, il se dit gêné par le cas d'Alger car il ignore son impact sur les dépenses additionnelles de l'Agence.

M. BOUDOUX confirme que certains éléments sont positifs. Ainsi, l'année précédente, les réserves ont fait l'objet d'un « dégel ». Il s'en inquiète pour la future DM2. L'avantage familial engendre des tensions, dans les établissements, qu'il avait évoquées lors de la précédente réunion du Conseil. Le conflit actuel à Londres doit être résolu rapidement, les financements en question étant inscrits au budget. Il estime que les établissements paient la quasi-totalité de la DM. Afin d'éviter les augmentations massives de droit de scolarité qui s'annoncent, il renouvelle la demande de différer la mesure des 6%. Il craint que les parents aient des difficultés à payer.

M. FERRARI souligne la gravité du problème de l'avantage familial, qui renvoie au respect des engagements pris. Un nouvel avantage devait être versé à compter de la rentrée 2007. Aujourd'hui, cet engagement est remis en cause. Certains personnels n'ont rien reçu. Ils n'ont pourtant pas à payer les erreurs antérieures sur lesquelles les organisations syndicales avaient, par ailleurs, donné l'alerte. Il interpelle le représentant du ministère du Budget pour savoir quand les engagements seront respectés, le décret signé et les compléments versés. Si cette question n'est pas réglée, il estime que la réaction des personnels s'amplifiera en fin d'année. Il rappelle les événements de 2000 pour que chacun apprécie la nature de telles réactions. M. FERRARI indique qu'il ignore dans quelles conditions se déroulera le baccalauréat à l'étranger. La décision modificative doit, selon lui, prendre en compte les besoins des agents. Les 50 suppressions d'emplois d'expatriés sont inadmissibles. Il refuse d'entendre qu'il s'agit de transformations. Il dénonce une baisse de moyens puisque ceux alloués, entre résidents et expatriés, ne sont pas identiques. A Lagos où deux postes d'expatriés sont supprimés, aucun enseignant ne veut s'installer en résident. La décision modificative doit assouplir l'augmentation des ISVL. Plusieurs demandes s'appuient sur des situations avérées à certains endroits. M. FERRARI estime possible d'agir car la réglementation n'oblige pas à tenir compte des augmentations antérieures. Au contraire, il est possible de les dépasser. Les représentants du personnel sur place disposent de preuves de l'inflation considérable, par exemple à Dakar. Il demande qu'une DM prenne cette situation en compte pour améliorer le niveau des ISVL.

S'agissant du calcul de l'avantage familial, M. FERRARI indique que l'incidence financière est pratiquement nulle. Il demande que le forfait plancher soit porté de 60 à 150 euros et estime qu'il s'agit des prestations familiales minimales à accorder aux familles des enseignants pour qu'elles assument les charges de leurs enfants, au-delà de la scolarité, dans un souci de justice.

Mme DESCÔTES remarque que ce sujet a fait l'objet de débats, notamment en CTP. Il est soumis à l'arbitrage du cabinet du Premier Ministre. Elle espère que la réponse sera aussi rapide que possible pour que la question soit rapidement traitée, en raison de son effet déstabilisant sur l'organisation des établissements et la vie quotidienne des personnels concernés. De même, la mesure des 6 % a fait l'objet d'un débat du Conseil d'administration qui l'a adoptée le 4 décembre dernier. Elle ne revient pas sur les éléments ayant justifié sa création mais indique que celle-ci est appliquée de façon progressive, à compter du 1^{er} septembre, et ne s'appliquera qu'à hauteur de 2 % en 2009. Sans cette mesure, l'Agence n'est pas en capacité de couvrir les charges supplémentaires qui s'imposeront au réseau d'ici 2011. Tous les établissements en gestion directe et conventionnés y sont soumis. Une étude au cas par cas des 243 établissements a été menée pour apprécier les modalités d'application de ladite contribution. Celles-ci ne se sont pas toujours traduites par une augmentation proportionnelle des frais de scolarité, les établissements ayant su dégager des moyens dans d'autres postes. Dans tous les cas, des mesures d'accompagnement ont été instaurées lorsqu'elles étaient nécessaires. La mesure avait fait l'objet d'une annonce dès le mois d'octobre, soutenue par des éléments d'argumentation et des mesures d'accompagnement.

Mme DESCÔTES reconnaît que cette mesure ne satisfait personne mais est justifiée par diverses raisons, notamment le prix de la qualité. Les enseignants titulaires, qui y contribuent, perçoivent des retraites qu'il convient de couvrir. L'objectif de qualité de l'enseignement figurera au centre du futur plan d'orientation stratégique. L'apport du ministère de l'Éducation nationale pour contrôler la qualité du service rendu, en lien avec les principes et les valeurs de l'éducation, en France. Il s'agit de disposer partout d'enseignants convenablement formés. La diminution du nombre d'expatriés constitue un processus imposé qui doit être déployé à un rythme soutenable

pour la qualité de l'enseignement. Elle reconnaît qu'il est difficile de pourvoir certains postes par des résidents, certains pays étant de moins en moins attractifs. Les enseignants expatriés doivent se voir investis de missions particulières, en termes d'animation de leur discipline mais aussi de formation des recrutés locaux. A ce titre, un travail doit être mené en direction des résidents avec les 5 IA-IPR qui compte tenu du nombre de professeurs du second degré ont du mal à couvrir l'ensemble du réseau. Elle souligne le souci d'étendre le pilotage, dans ce domaine, tout en veillant à l'équilibre de la masse salariale.

Enfin, concernant l'évolution des frais de scolarité, Mme DESCÔTES indique que les familles françaises ont accès au dispositif de bourses qui n'a cessé de croître, au cours des dernières années. Elle souhaite que l'Agence se saisisse du problème pour les familles étrangères, soit par des financements sur le fonds des établissements, soit par l'intermédiaire des associations d'anciens élèves qui ont été mobilisées lors du forum du 28 mars dernier.

M. FERRAND demande au représentant du ministère du Budget s'il est exclu de faire appel de la décision qui a pénalisé l'AEFE par rapport à tous les autres organismes dont une partie du personnel est expatrié et pour lesquels les cotisations patronales ont été compensées à l'euro près. Seule l'AEFE n'aurait pas bénéficié de cette compensation. Il s'enquiert de la véracité de cette information et souhaite savoir s'il est possible d'y revenir mais aussi jusqu'où ira le processus de transformation des postes d'expatriés en résidents. S'il suppose que les postes de direction seront conservés, il demande de sanctuariser un certain nombre de postes d'enseignants, en trouvant éventuellement une dénomination nouvelle, sanctionnant leurs fonctions différentes de celles des autres enseignants. Il insiste également pour que les titulaires recrutés aient un profil de cadre.

M. TURLAN reconnaît que la mesure des 6 % a été négociée dans certains réseaux mais, dans les petits et moyens établissements, ces négociations n'ont guère été poussées. La mesure est arrivée tardivement et les comités de gestion l'ont appliquée sous la contrainte. Il demande des précisions sur les mesures d'accompagnement évoquées par Mme DESCÔTES car peu d'établissements visés bénéficient d'une baisse du taux de participation. S'agissant de la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement des suppressions de postes, il remarque que le nombre de formations des enseignants du primaire a fortement diminué, de même que pour les résidents et les titulaires. Il souhaite savoir dans quelle mesure ces suppressions de postes massives ont été réellement accompagnées.

M. PHELEP précise que l'Etat ne dispose d'aucun lien avec la mission laïque et n'a donc engagé aucune compensation de la mesure correspondante. Le budget 2009 inclut 120 millions d'euros pour financer les retraites dont il est notoire qu'elles coûteront 125 millions. La RGPP a prévu que l'augmentation de la charge des pensions en 2010 (20 millions) et 2011 (18 millions) revenait à l'Agence, ce qui suppose la montée en puissance de l'autofinancement et le remplacement des expatriés par des résidents. Avec 13 000 enseignants dans le réseau, il estime que la qualité de l'enseignement ne repose pas sur les 1 000 expatriés seulement, comme le laissent penser les interventions précédentes. Les 5 000 résidents sont des enseignants titulaires du ministère de l'Education nationale. Leur éloignement peut affecter certaines mises à jour pédagogiques. Pour autant, le remplacement des expatriés par les titulaires suppose que le ministère de l'Education s'interroge sur le maintien d'une qualité égale de ses personnels. M. PHELEP remarque que non seulement il n'a jamais été demandé que le remplacement soit intégral mais que les expatriés remplissent des missions supplémentaires. Il suppose que les représentants du personnel veulent que le nombre des expatriés augmente, ce qui laisse penser que les résidents constituent des enseignants de second ordre.

M. FERRARI dénonce une argumentation théorique. Il assure que la qualité n'entre pas seule en compte et souligne la difficulté pratique de remplacer les personnes.

M. MASSET assure qu'il n'est pas question de supprimer tous les postes d'expatriés, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité. En revanche, leur nombre n'augmentera pas. Ces questions relèvent du plan d'orientation stratégique et du contrat d'objectifs et de moyens qui seront discutés lors du séminaire de septembre, sur la base d'un constat chiffré.

M. PERRET juge impossible de réduire la qualité à des questions simplistes. Il déplore qu'il ne soit pas davantage question de qualité au Conseil. Il souligne la difficulté de définir la qualité d'un établissement ou d'un réseau. Un tel service ne peut être apprécié d'après des indicateurs relativement frustes, tels que le pourcentage de titulaires du baccalauréat. Il lui semble utile, éventuellement lors d'un séminaire, de réfléchir à la qualité du réseau d'enseignement français à l'étranger.

M. FERRAND espère que la réponse de M. PHELEP sur les expatriés ne s'adressait pas à lui. En revanche, la réflexion sur les expatriés lui semble aller dans le sens des besoins des établissements. Selon lui, la différence de qualité entre les titulaires ne provient pas du statut mais du rôle joué dans l'encadrement et la formation des recrutés locaux, par les expatriés. Il estime qu'il convient d'inventer, pour eux, un nouveau rôle spécifique.

M. BOUKOURAYCH rappelle que la Directrice est attachée à une mise en œuvre la moins douloureuse possible des 6 %. Les 30 mars et 9 avril derniers, les associations lui ont soumis des propositions. Au Maroc, les parents refusent la proposition d'augmenter les frais de scolarité de 12 %, présentée comme optimiste par le SCAC. Dans ce pays, ils auront augmenté de 96 % en six ans. Il souhaite savoir si le dialogue avec les associations a porté ses fruits ou si la direction campe sur ses positions.

Mme DESCÔTES juge que le lieu n'est pas approprié pour évoquer un pays particulier. Elle estime que l'opération de vérité des coûts est peut-être plus douloureuse, dans certains pays traités jusqu'à présent avec davantage de bienveillance. Dans 99 % des cas, il a été possible de jouer sur le taux de participation pour aider les établissements à mettre en œuvre la mesure des 6%. Les accords bilatéraux, la situation juridique particulière de certains établissements ou l'engagement de projets immobiliers ont été pris en compte. Elle s'estime en mesure d'atteindre l'objectif de 10 millions, présenté en novembre dernier.

M. MASSET remarque que plusieurs points sont soulevés, à cette occasion, sans être directement liés à la décision modificative. Il s'enquiert de demandes d'intervention avant de procéder au vote.

M. FERRARI demande au représentant du Budget de s'expliquer sur l'avantage familial.

M. PHELEP indique que le Ministère a donné son accord, fin décembre 2008, sur la mise en œuvre du budget. Cependant, aucun décret ne peut être rétroactif. Pour tenter de limiter au maximum l'impact sur les enseignants, il a été proposé que le nouveau régime de cumul soit applicable au titre de l'année scolaire 2008-2009, c'est-à-dire à compter de septembre. L'Agence et le Ministère demandaient que la rétroactivité s'applique sur l'année écoulée, ce qui est impossible au plan juridique. Le décret peut être signé dès le lendemain, pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2008. En revanche, si la demande de vingt mois de rappel est

maintenue, il conviendra d'engager une procédure d'appel. Le sujet est désormais tranché sur le fond, la décision étant uniquement bloquée par l'ampleur de la rétroactivité. M. PHELEP conclut que le ministère du Budget est désormais d'accord avec la demande dont il a été saisi, à l'été 2008, excepté sur la date d'entrée en vigueur.

M. MASSET estime que la rétroactivité n'est pas discutable et doit être maintenant arbitrée par le Premier Ministre.

M. LESECQ explique qu'en décembre, l'Agence a accepté de dissocier de la question de l'avantage familial certains éléments du projet de décret qui n'étaient pas encore mûrs. En janvier dernier, un nouveau projet de décret a été proposé au Budget en indiquant que non seulement la rétroactivité disposait d'une base légale mais elle constituait un point dur. La réponse du Budget est parvenue en avril. M. PHELEP s'est dit prêt à signer à la seule nuance de la date (1^{er} septembre 2008). Celle-ci constitue déjà une reconnaissance de la rétroactivité mais ne règle rien au problème. Seule la date du 1^{er} septembre 2007 est susceptible de le résoudre. L'arbitrage du Premier ministre a été demandé dès réception de la réponse du Budget.

M. MASSET conclut que ce sujet est clos et que la décision n'appartient pas au Conseil d'administration mais au Premier ministre.

M. FERRARI indique qu'il a entendu les réponses mais s'étonne qu'une décision acceptable un jour ne le soit plus le lendemain. Si son organisation avait été écoutée lorsqu'elle a donné l'alerte sur ces restrictions, ce problème n'aurait pas été posé. Il revient sur les expatriés dont il n'accepte pas la transformation des postes et propose que le Conseil d'administration, qui ne constitue pas une simple chambre d'enregistrement, vote une proposition par laquelle il demande de cesser les transformations d'emplois d'expatriés en résidents.

M. MASSET remarque que la décision modificative n'inclut pas d'élément de nature à modifier la proposition présentée en décembre. Il confirme que cette question constitue un point majeur de discussion qui sera abordé lors du prochain séminaire. Le Conseil d'administration pourra alors se prononcer, par un vote, sur des éléments très concrets.

M. FERRARI prend acte de cette réponse et conclut qu'après le vote de la DBM, il quittera la réunion du Conseil d'administration.

M. MASSET regrette cette décision. Il propose de procéder au vote.

La DBM1 est adoptée à l'unanimité moins 7 oppositions.

La séance est suspendue entre 14 heures et 15 heures.

Les représentants du personnel en service tant dans les établissements d'enseignement à l'étranger que dans les services centraux de l'Agence désignés par les organisations syndicales représentatives ne siègent plus. Mme Anne BARNAUD assure la suppléance de M. André FERRAND, de même M. Roger VRAND celle de M. Jean-Pierre BAYLE.

V. Modification des taux de participation

M. PHAM VAN indique que les taux de participation sont en baisse pour trois établissements mais d'autres sont en augmentation. La première baisse constitue une modification technique

déjà opérée, les deux suivantes portant sur des établissements au Sénégal et en Autriche. La liste inclut une remontée de participations liées à l'autofinancement pluriannuel, avec diverses opérations immobilières (Munich, Moscou). Les mesures d'accompagnement seront soumises au Conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

M. BOUDOUX remarque qu'auparavant, les hausses et les baisses s'équilibraient. Pour la première fois, l'augmentation est tellement massive qu'elle n'est pas estimée en nombre.

M. PHAM VAN précise que le total des hausses s'élève à 2,75 millions.

M. DENIS insiste pour qu'on prête attention à l'intégration progressive de nouvelles dépenses dans la base de calcul au détriment des établissements.

M. MASSET confirme que l'assiette considérée est déterminante dans le calcul des participations. Il s'enquiert d'autres interventions avant de procéder au vote.

La modification est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

VI. Subventions

M. PHAM VAN explique que ce point concerne les subventions des établissements n'étant ni en gestion directe ni conventionnés, pour un montant total de 204 000 euros. Le montant soumis au vote s'élève cependant à 234 000 euros, en raison d'une modification de dernière minute. La différence de 30 000 euros sera soumise au Conseil en DBM2.

M. MASSET s'assure que chacun a pris connaissance du document.

M. DENIS remarque que les établissements de Las Palmas et Florence ont bénéficié d'une assistance de l'Agence pour deux ans. Il insiste pour que l'Agence s'engage dans une démarche volontaire de participation à l'action des établissements dont il aurait aimé que l'établissement de Djeddah bénéficie également. Il salue l'action menée concernant les *Chartered Schools*, qui s'inscrit dans le même sens que les approches du type FLAM, vis-à-vis des enfants à l'étranger, mais estime que ce budget doit faire l'objet d'une contrepartie versée à l'Agence.

Mme BARNAUD juge absolument nécessaire que l'Agence fasse un geste en direction des établissements non conventionnés. Cette subvention représentera la France et constitue un élément primordial. Elle espère qu'elle sera la plus élevée possible.

M. BOUDOUX s'enquiert de la part du matériel pédagogique ou administratif dans les dépenses. Il ne se souvient pas qu'une subvention ait été versée à ce titre, jusqu'à présent. De même, la subvention pour l'école de la Nouvelle-Orléans constitue une nouveauté peut-être liée à la visite du Ministre. Pour l'école Paul et Virginie, il demande de préciser la nature du partenariat.

M. LESAULNIER répond que l'école de la Nouvelle-Orléans est une école publique américaine qui ne perçoit aucun droit des familles. L'Agence était interpellée, depuis quelque temps, sur sa situation difficile. Le poste diplomatique à Washington a d'ailleurs encouragé cette action de la France, pour donner du sens à la notion de réseau par de tels gestes envers les établissements homologués. L'établissement de Las Terrenas réalise un projet immobilier. L'équipement

comprend des tables, des chaises et des ordinateurs dont une partie sera utilisée par l'équipe de Direction.

Mme DESCÔTES confirme la nécessité de renforcer le lien entre l'Agence et les établissements homologués. Elle propose de présenter un point d'étape sur l'application de la contribution de 2 %. Ce chiffre avait été annoncé au départ sans en préciser les modalités. Des négociations ont été menées avec tous les établissements en gestion directe et conventionnés, en tenant compte des remarques des différents acteurs du réseau. Elle se dit consciente du cas particulier résultant de l'absence de lien juridique avec les établissements homologués. Certains établissements, notamment en Amérique du Nord, n'apprécient pas l'idée d'un taux appliqué uniformément. D'autres manières de procéder ont été étudiées, notamment une facturation à la prestation. Il est néanmoins jugé important de demander une contribution aux établissements qui font valoir leur appartenance au réseau de l'AEFE pour attirer des élèves. Des travaux sont menés sur ce sujet. La signature d'accords de partenariat avec tous les établissements nécessite un travail de longue haleine. Certains ont accepté la contribution de 2 % (Taiwan, Bali...). D'autres demandent des modalités adaptées. Mme DESCÔTES précise que la recherche de la qualité concerne tout particulièrement les établissements homologués, notamment par le contrôle de cette homologation qui justifiera davantage cette contribution.

M. MASSET s'enquiert d'autres observations avant de procéder au vote.

Les propositions de subvention sont adoptées à l'unanimité.

VII. Dons et legs

M. PHAM VAN évoque deux dons de 147 000 euros par la société Total, au titre de la participation aux locaux à Abu-Dhabi, et 100 000 euros pour rénover le terrain de sport du lycée français de Madrid.

M. DENIS souligne l'importance de dons de cette nature, dans la perspective d'une future participation des entreprises à l'enseignement français à l'étranger et insiste pour y inciter davantage les entreprises.

M. MASSET souhaite que cette liste devienne aussi longue que la précédente. La participation des entreprises à ce réseau lui paraît primordiale.

M. BOUDOUX s'enquiert de la motivation de Total pour participer, à un tel niveau, dans un EGD.

M. MASSET estime que le pays concerné constitue une réponse. Il insiste par ailleurs sur l'importance des installations sportives pour l'image et l'attractivité du réseau.

Les dons sont approuvés à l'unanimité.

VIII. Evolution du réseau : déconventionnement de l'école française de Tachkent et de l'école française du Koweït

En préambule, M. MASSET souligne l'importance d'un acte de dé-conventionnement.

Mme DESCÔTES rappelle qu'elle avait déjà expliqué la volonté de changer de statut l'école du Koweït en raison de sa spécificité. La population scolaire y est essentiellement d'origine étrangère, les Français étant peu nombreux. En outre, cet établissement bénéficie directement de l'appui d'un généreux mécène qui n'a jamais hésité à engager des dépenses. Le mode de gouvernance étant jugé inapproprié au regard de la convention, il a été décidé, en accord avec ce mécène, de changer de statut. Le dé-conventionnement a été préparé avec grand soin par l'AEFE et la MLF. Il concerne 4 expatriés, 15 résidents et 7 recrutés locaux. Les modifications pouvant être apportées à leur contrat en prévision du changement de statut, à la rentrée 2010 seront examinées avec ces personnes.

M. VRAND remarque que l'association franco-libanaise pour la culture dans les pays du Golfe pourrait prendre en charge l'opération, la MLF assurant uniquement l'ingénierie pédagogique. Il attend de connaître les résultats de la mission conjointe MLF/AFLEC annoncée en juin prochain pour être plus précis.

M. BOUKOURAYCH s'étonne qu'il ne soit pas question de l'homologation, dans le document.

Mme DESCÔTES confirme que tel est le souhait de l'établissement. M. BOUKOURAYCH s'enquiert de l'information des parents dont certains semblent inquiets.

Mme DESCÔTES indique que ce projet est évoqué avec l'ambassadeur depuis six mois. Deux missions se sont succédées. Les réunions ont convié un large public, notamment les parents. Le temps ne manquera pas pour apporter, à ces derniers, des informations complémentaires.

M. DENIS rappelle que le président de l'AFLEC avait demandé la réunion d'un conseil de surveillance pour entendre les points de vue de chacun, notamment des parents, dans un tel projet. Il rappelle que la FAPEE est attachée à conserver le plus grand nombre possible de conventions. Sur l'établissement du Koweït en particulier, il n'a pas d'autre remarque à formuler puisque les parents n'avaient guère leur mot à dire.

M. BOUDOUX demande des précisions sur la notion de modalités financières équivalentes de contrats des personnels et sur la référence à la structuration du réseau.

Mme DESCÔTES explique que le propriétaire ayant refusé le nouveau mode de gouvernance, il est apparu que seul le dé-conventionnement était possible. Pour autant, les critères n'ont jamais été remplis.

A Tachkent, la situation est différente puisque le fonctionnement du comité de gestion correspondait aux exigences du cadre conventionnel. Cependant, les règles locales imposent des contraintes qu'il ne paraît pas souhaitable de mettre en œuvre, notamment le droit de regard du ministère ouzbek sur les contenus de l'enseignement en raison de l'accueil d'élèves nationaux. Les parents ont voté le dé-conventionnement en conscience de cette difficulté. Une négociation est engagée pour inclure l'établissement dans un accord de partenariat. L'Agence veillera à ce

que l'école soit pleinement intégrée dans l'ensemble du dispositif et a donné son accord pour aider l'établissement à recruter son futur directeur titulaire.

M. MASSET conclut qu'aucun vote n'est nécessaire sur ce sujet qui fait l'objet d'une information du conseil d'administration.

IX. Questions immobilières :

1. Projets immobiliers en cours

M. FAVRET indique que trois projets ont été finalisés pour la rentrée précédente. Sont encore en construction les projets de Dakar, Ankara et Ho-Chi-Minh-Ville. D'autres projets sont prévus dans l'année : Le Caire, Francfort, Marrakech, Casablanca et Vienne (concours d'architecture local). Le lycée de Pékin a fait l'objet d'un appel d'offres. Un jury de concours se réunira en juin prochain. La réflexion se poursuit pour un projet de création de second cycle à Barcelone. Les recherches de terrain se poursuivent à Hanoï. M. FAVRET donne lecture de la liste des différents pays illustrant le dynamisme du réseau, tout en remarquant que les établissements conventionnés ne sont pas oubliés. Certains projets n'ont pas le rythme d'avancement attendu, notamment les acquisitions de terrains : Sousse, Abidjan (régularisation du titre de propriété), Panama (projet d'acquisition d'un terrain dans la zone du canal) ou Tananarive (deux projets retardés par les autorités locales).

M. DENIS cite le cas de Moscou.

M. FAVRET confirme que la municipalité envisage de louer des bâtiments qu'elle construirait elle-même sur le terrain de Babouchkinski.

M. DENIS insiste pour garder à l'esprit que plusieurs entreprises envisagent de réduire le nombre de leurs expatriés. Cette réalité doit être prise en compte dans la politique immobilière de l'Agence. A Ho-Chi-Minh-Ville, il remarque que l'établissement scolaire serait construit à proximité de la zone d'exécution des condamnés à mort. Il engage la direction à réfléchir à cette réalité choquante. A Sousse, les parents réclament depuis longtemps une action, sans succès. Il a conscience des problèmes mais demande des réponses. Enfin, à Pékin, il suit de près les actions réalisées et espère réunir des fonds.

M. FAVRET indique qu'à Ho-Chi-Minh-Ville, l'opération se poursuit à un rythme conforme aux prévisions. Un bureau d'études spécialisé dans l'environnement rendra un rapport, en fin de semaine, sur le risque de pollution. Des réponses architecturales et techniques sont possibles, en cas de pollution. Toutefois, une décharge située à proximité semble connaître un surcroît d'activité. Lorsque les parents ont visité le chantier, les vents contraires ont fait mauvais effet. Une antenne de téléphonie mobile a été installée à proximité. Il appartient désormais à la représentation diplomatique, sur place, de prendre le relais. Une réunion avec les autorités est prévue pour obtenir des réponses.

M. BOUKOURAYCH souhaite savoir si la propriété des locaux au Maroc revient à la France.

M. FAVRET répond que la France est propriétaire de certains locaux tant qu'ils accueillent des établissements scolaires. La France est propriétaire de quatre ou cinq sites que l'Agence occupe.

M. DENIS regrette que le document ne le précise pas. Il remercie l'équipe de M. FAVRET pour l'importance du travail réalisé.

M. BOUKOURAYCH indique qu'il doit quitter la séance..

2. Recensement du parc immobilier occupé par l'AEFE

M. FAVRET explique qu'une nouvelle démarche de gestion de l'Etat exige le recensement des biens publics. L'exercice a été demandé aux Ministères et aux établissements publics, qu'il s'agisse de biens en propriété ou en gestion. Ce recensement a été transmis au ministère en charge du Budget à la fin du mois de mars. Le Conseil d'administration doit être informé de cette démarche. La liste détaillée est jointe au dossier. La base de 500 000 mètres carrés bâtis (dont 35 000 pour l'Agence) est certainement sous-évaluée, les données du tableau général des propriétés de l'Etat étant sous-estimées. Les modalités du futur schéma des propriétés immobilières (CSPI) seront communiquées ultérieurement. De plus amples informations seront apportées au Conseil.

M. DENIS juge inquiétante cette démarche qui laisse planer la menace de redevances domaniales. A Barcelone, il s'étonne de la valorisation du lycée à 90 millions d'euros, malgré l'effondrement du marché immobilier espagnol. Il insiste pour être vigilant quant aux conséquences.

M. BOUDOUX s'interroge sur l'évaluation sur la base des coûts au mètre carré, passant de 1 728 euros au Liban à 5 721 euros à Moscou et même 10 000 euros en Corée et à Londres. Ces données lui paraissent incohérentes.

M. MASSET en déduit que son interrogation rejoint celle de M. DENIS.

M. FAVRET reconnaît que ces évaluations sont sujettes à caution et émanent du tableau général des propriétés de l'Etat qui sous-estime les surfaces. Le Quai d'Orsay les avait demandées deux ans plus tôt sans donner de consigne. L'AEFE disposerait, avec le Lycée de Barcelone, du bien le plus coûteux de tout le Ministère. Avant de parler de redevance, il s'engage à veiller à ce que les montants soient moins fantaisistes. Pour l'instant, l'exercice porte uniquement sur l'inventaire.

M. DENIS insiste pour en informer le représentant du Budget.

M. MASSET souhaite savoir si cette précision a été apportée.

M. FAVRET confirme qu'il a transmis le message à France Domaine.

M. COULOMBEL explique que Jean ARTHUIS, alors ministre des Finances, avait lancé cette démarche. Le ministère des Affaires étrangères n'avait pas fixé de norme à l'étude. Pour nombre de postes, le prix du mètre carré a été évalué d'après celui des habitations ou des bureaux, alors que les établissements d'enseignement ne sont comparables à aucun des deux. Le lycée de Barcelone est valorisé, par l'Etat espagnol, à seulement 17 millions d'euros et celui de Valence à 8 millions contre 25 d'après la France. La différence tient au fait qu'en Espagne, un tel bien est valorisé de façon spécifique. Si un tiers le rachetait, il ne pourrait l'utiliser que pour l'enseignement.

M. MASSET prend acte du fait que ces chiffres n'ont aucune réalité. Il remarque que, dans de nombreux pays, de longues démarches sont nécessaires pour dédier à des activités de bureaux ou des logements un bien affecté à l'enseignement.

X. Questions diverses

Questions relatives à la vie des établissements :

Question : Réforme du primaire (FAPEE)

Mme LE COQ précise, par rapport à la réponse écrite, que les établissements ont été autorisés à travailler sur l'application des textes dès la rentrée 2008. Pour ceux qui ne pouvaient le faire, un travail avec l'IEN de la zone est engagé pour une application à la rentrée 2009. Les établissements dispensant un enseignement français avec un projet linguistique les autorisant à un dépassement de deux heures sont rentrés dans la réforme de 24 heures plus 2 heures, excepté 5 d'entre eux. Pour les autres, l'Etat partenaire impose des horaires minimaux pour l'enseignement de la langue locale, particulièrement au Maroc. Un travail a été mené avec les IEN pour adapter le programme français. Au Maroc, les élèves francophones ont 24 heures de cours plus 1 heure 30 d'arabe. Les élèves arabophones connaissent un dépassement, l'accord signé par les Etats imposant 5 heures 30 d'arabe, pour un total de 27 heures 30. Il semble impossible de descendre en dessous. Précédemment, certaines écoles dépassaient largement les 28 heures admises. Ce dépassement de 3 heures 30 semble acceptable. Un bilan plus précis sera réalisé dès la rentrée de septembre pour soumettre les cas éventuellement problématiques au ministère de l'Education nationale.

M. DENIS indique que les parents s'alarment de la faiblesse des horaires, notamment pour l'enseignement de l'arabe. Dans tout le Maghreb, ils demandent que les enfants parlent un arabe convenable et ne souhaitent pas la réduction des horaires.

Mme LE COQ assure que, dans tous les pays, l'enseignement de la langue locale a été respecté autant que possible. Un enseignement des disciplines dans la langue locale est envisagé mais la convention passée avec le Maroc ne le permet pas encore. Elle sera renégociée dans ce but.

Question : Procédure d'appel de conseil de discipline (FAPEE)

Mme LE COQ explique qu'un TD d'octobre stipule que la constitution du conseil de discipline, son règlement et la commission d'appel relèvent du règlement intérieur des établissements. L'Agence ne peut imposer aucun fonctionnement dans ce domaine.

M. DENIS souligne l'ampleur de cette préoccupation. Il insiste pour faire en sorte que cette question soit traitée malgré les pouvoirs limités de l'Agence.

M. BOUDOUX recommande de publier une note encourageant les établissements à inscrire cette procédure dans leur règlement intérieur.

Question : Actions pour revitaliser la filière « L » dans le réseau (FAPEE)

Mme LE COQ indique qu'en l'absence de visibilité sur l'avenir du lycée, la filière « L » est conservée en l'état. Toutes les actions susceptibles d'aider à la promotion de la littérature et du français sont soutenues. L'Agence est attentive à la création de formations pour les enseignants des collèges et lycées et encourage toute action culturelle ou péri-éducative, notamment la participation aux concours de l'Education nationale.

M. DENIS ne doute pas de l'effort de promotion mais s'enquiert de quotas pour conserver une section « L » dans les établissements français à l'étranger. Il regrette que les études littéraires soient considérées comme un handicap.

Mme LE COQ assure qu'il n'est pas question de quotas pour l'ouverture ou la fermeture. Lorsque l'Agence est saisie d'une demande de fermeture d'une filière « L », elle discute avec le chef d'établissement pour la maintenir, même pour quelques élèves.

M. MASSET reconnaît que la prépondérance de la filière « S » peut nécessiter des mesures proactives de l'Agence.

Question : Labellisation

L'Agence a-t-elle étudié de nouvelles pistes concernant les formules de labellisation citées dans les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger afin de ne pas risquer d'affaiblir le réseau ?

Mme LE COQ indique que son service participera aux travaux sur la labellisation.

M. MASSET confirme que ce sujet sera examiné au séminaire.

M. REBAUD ajoute qu'il est prévu de constituer un groupe de travail sur le sujet associant l'AEFE et l'Education nationale. La première réunion est envisagée durant la première quinzaine du mois de juin, avec M. PERRET.

M. LACROIX indique que ce travail aura un impact sur la politique d'homologation. Les demandes de certains établissements pourront être satisfaites par cette procédure de labellisation.

M. DENIS demande des précisions sur la labellisation d'établissements non homologués.

M. MASSET cite l'exemple des classes bilingues dont la labellisation est importante pour les parents d'élèves mais pour lesquelles il est difficile à l'Etat d'accueil de demander une homologation par l'Education nationale française.

Il remarque que le débat de la matinée a permis de répondre à de nombreuses questions relatives au personnel. En l'absence des personnes les ayant posées, il propose de les reporter éventuellement à une prochaine séance.

Questions relatives aux personnels :

Questions : 1. Pourquoi continue-t-on à l'AEFE d'effectuer des retenues sur salaire d'un trentième de l'ISVL par jour de maladie alors que l'arrêt du Conseil d'Etat « arrêt Rist » du 27 juin 2005 a montré que cette disposition n'était pas conforme au statut général des fonctionnaires n° 84-16, article 34 et que le MAEE y a renoncé ? (UNSA)

2. Le règlement avant la fin de l'année scolaire de la rémunération en période de congé maladie (SNES)

M. BOUDOUX insiste pour obtenir une réponse à ces questions.

M. GAVE donne lecture de la réponse (jointe en annexe).

M. DENIS évoque un problème plus complexe pour les établissements de petite taille qui pourvoient eux-mêmes au remplacement d'un enseignant malade. Il demande une forme de compensation pour ces établissements.

Question : Rémunération en période de congé maladie (SNES)

Le règlement avant la fin de l'année scolaire de la rémunération en période de congé maladie

M. RIBIERE indique qu'une solution a été esquissée. Depuis le mois d'avril, le département a donné des instructions pour résoudre le même problème pour ses propres agents. La question est en voie de règlement mais selon les mêmes modalités que celles mises en place par le département.

M. MASSET conclut que l'affaire est en cours.

Questions relatives à l'immobilier :

Question : répercussions sur les établissements de l'ensemble des coûts liés à la gestion du patrimoine immobilier (FAPPE)

M. DENIS souhaite savoir si les coûts de l'immobilier seront répercutés.

Mme DESCÔTES explique que d'importantes dotations aux amortissements pourraient être à prévoir.

M. FAVRET confirme que le principe d'une convention d'utilisation sera désormais privilégié, entre France Domaine et l'Agence. Les obligations réciproques en matière de travaux d'entretien y seront précisées. Il n'exclut pas le versement de loyers domaniaux à l'avenir. Les modalités ne sont pas encore connues. Le Conseil d'administration sera tenu informé. France Domaine souhaite que les conventions soient signées rapidement.

M. DENIS en déduit que les dotations aux amortissements ne pourront plus être passées et conclut qu'il s'agit d'un point sérieux.

M. FAVRET répète qu'il ignore l'étendue de la décision de France Domaine et le champ d'application des conventions. Le principe retenu est que le loyer serait nul pendant plusieurs années. Il reconnaît cependant que toutes les possibilités sont ouvertes.

M. MASSET indique qu'une telle convention doit refléter un modèle économique. S'il manque un ou deux éléments, elle devient absurde. Il insiste pour évoquer, avec France Domaine, la question des amortissements, l'attitude de l'Agence sur la question des loyers étant évidente. Il conclut qu'il s'agit d'un point majeur à suivre de près.

Question : L'AEFE a-t-elle réfléchi à l'impact de la crise économique sur l'immobilier ? Des projets d'extension sont-ils amenés à être revus à la baisse, voire abandonnés ? (UNSA)

M. MASSET indique que ce sujet a déjà été largement évoqué. Il propose également de passer les questions financières, longuement débattues le matin.

Questions générales :

M. MASSET estime avoir répondu aux questions déposées par la FAPEE et le SNUipp sur le plan d'orientation stratégique.

Question : Accords de partenariat : liste actualisée des établissements concernés, contenu des accords, suivi des établissements (SNUipp)

Mme DESCÔTES évoque les établissements de Taiwan, Israël et Padoue.

M. DENIS insiste pour que la liste soit communiquée régulièrement au Conseil.

M. MASSET donne son accord.

Aucune prise de parole n'étant enregistrée et l'ordre du jour étant épuisé, M. MASSET clôt la séance.

La séance est levée à 16 heures 35.

ANNEXE : Réponse du service juridique à la question diverse déposée par l'UNSA et le SNES

- Pourquoi continue-t-on à l'AEFE d'effectuer des retenues sur salaire d'un trentième de l'ISVL par jour de maladie alors que l'arrêt du Conseil d'Etat « arrêt Rist » du 27 juin 2005 a montré que cette disposition n'était pas conforme au statut général des fonctionnaires n°84-16, article 34 et que le MAE y a renoncé ?

- Le règlement avant la fin de l'année scolaire de la rémunération en période de congé maladie.

Les agents qui contestent la retenue, généralement de moitié, opérée sur leur indemnité spécifique de vie locale lorsqu'ils font l'objet d'un placement en congé de maladie, se prévalent à cet effet des dispositions de l'article 34-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, ainsi que de l'arrêt rendu le 27 juin 2005 par le Conseil d'Etat dans l'affaire *Madame Rist*.

Il existe une question de même ordre intéressant l'indemnité d'expatriation des agents expatriés.

Or la jurisprudence « Rist », ou plus précisément l'exception d'illégalité du décret 67-290 telle qu'elle a été prononcée par le Conseil d'Etat à l'occasion de cet arrêt, ne peut trouver à s'appliquer à la situation des agents contractuels de l'AEFE. En effet, Madame Rist demandait, en sa qualité de fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères et européennes affecté à l'étranger, le maintien de l'intégralité de son indemnité de résidence, qui avait été réduite en raison de son placement en congé de maladie en dehors

de son territoire d'affectation. Le principe du maintien de l'intégralité de l'indemnité de résidence a été, en l'espèce, rétabli par le Conseil d'Etat sur le fondement de l'article 34-2 de la loi précitée, lequel avait vocation à s'appliquer directement à Mme Rist.

La situation des agents de l'AEFE est différente : en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 qui les régit, ils ont été détachés auprès de l'Agence pour servir à l'étranger sur le fondement d'un contrat d'expatrié ou de résident. Or, aux termes de l'article 45 de la loi du 11 janvier 1984, "*le fonctionnaire détaché est soumis aux règles régissant la fonction qu'il exerce par l'effet de son détachement*". Il résulte de ces dispositions que tous les agents de l'AEFE ne peuvent plus se réclamer, vis-à-vis de l'établissement public administratif qui les emploie, des dispositions statutaires de la fonction publique.

Dès lors, ils ne peuvent utilement se prévaloir des dispositions de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 – portant statuts particuliers de la fonction publique de l'Etat - leur situation administrative étant régie par le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 applicable aux personnels détachés sur un contrat, et par les stipulations de celui-ci.

Or l'article 15 du décret 2002-22 énonce que les émoluments de l'agent autorisé à bénéficier à l'étranger d'un congé de maladie comprennent 50% du montant de l'indemnité d'expatriation ou de l'indemnité spécifique de vie locale.

En conséquence, un placement en congé de maladie d'un agent de l'AEFE en service à l'étranger implique un prélèvement sur sa rémunération, comme par ailleurs le MAEE continue de l'opérer lui-même, pour ceux de ses propres agents contractuels régis par le décret n°67-290 du 28 mars 1967 modifié.

Certes, il semble y avoir aujourd'hui un consensus des différentes autorités ministérielles pour concéder sur ce point le bénéfice - que l'AEFE appelle de ses vœux - d'un régime identique à l'ensemble des agents de droit public français, que leur lien soit statutaire ou contractuel. Mais l'AEFE et le MAEE sont, sauf dérogation ministérielle expresse, chacun tenus à appliquer les textes dans leur rédaction opposable jusqu'à la date de leur modification effective. L'AEFE ne peut s'engager sur la date d'entrée en vigueur de cette modification très attendue.